

**AUTRES INFORMATIONS
RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIERES ET COMPTABLES**

DE



**DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE ERMO**

INITIEE PAR



Le présent document relatif aux autres informations de la société ERMO (ci-après « **ERMO** » ou la « **Société** ») a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« **AMF** ») le 25 juin 2014, conformément à l'article 231-28 de son règlement général et à son instruction 2006-07 en date du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité d'ERMO.

Le présent document complète la note en réponse d'ERMO visée par l'AMF le 24 juin 2014, sous le numéro 14-330, en application d'une décision de conformité du même jour.

Le présent document et la note en réponse sont disponibles sur les sites Internet d'ERMO (www.ermo-group.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais auprès de

ERMO
Zone artisanale
53440 Marcillé-la-Ville

Un communiqué sera diffusé, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

SOMMAIRE

Rappel introductif.....	3
1. Informations requises au titre de l'article 231-28 du règlement Général de l'AMF	3
1.1 Renseignements concernant ERMO.....	4
1.1.1 Forme juridique.....	4
1.1.2 Siège social.....	4
1.1.3 Objet social.....	4
1.1.4 Durée.....	4
1.1.5 Droits de vote.....	4
1.1.6 Exercice social.....	4
1.2 Informations relatives au capital social.....	5
1.2.1 Capital social.....	5
1.2.2 Répartition du capital et des droits de vote de la Société.....	5
1.2.3 Capital autorisé non émis.....	5
1.2.4 Capital potentiel.....	6
1.3 Direction et contrôle de la Société.....	6
1.4 Commissaires aux comptes.....	7
1.5 Procédure judiciaire ou arbitrage.....	8
1.6 Communiqués financiers publiés depuis la diffusion du Rapport Financier Annuel 2013.....	8
1.6.1 Communiqué en date du 6 mai 2014 relatif à l'annonce de la signature d'un contrat de cession d'actions.....	9
1.6.2 Communiqué en date du 16 mai 2014 relatif au chiffre d'affaires du premier trimestre.....	11
1.6.3 Communiqué en date du 6 juin 2014 relatif à l'acquisition par INglass SpA de 1.719.702 actions ERMO.....	12
2. Evénements importants depuis la publication du Rapport Financier Annuel 2013.....	14
3. Facteurs de risques.....	14
4. Calendrier de communication financière à venir.....	14
5. Attestation du responsable.....	15

Le présent document est établi par ERMO, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée, visée par l'AMF le 24 juin 2014 sous le numéro 14-330, (ci-après l'« **Offre** ») initiée par INglass SpA, société par actions de droit italien, au capital de 2.750.000 euros dont le siège social est situé Via Pave 4, 31020 San Polo di Piave, Italie, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Trévisé sous le numéro 01584400988 (ci-après l'« **Initiateur** » ou « **INglass** »), visant la totalité des actions ERMO (ci-après les « **Actions** »).

Les actionnaires minoritaires ne représentant pas plus de 5% du capital ou des droits de vote d'ERMO, l'Initiateur a déclaré qu'il demanderait à l'AMF, à l'issue de la clôture de l'Offre, en application des articles 237-14 et suivants du règlement général de l'AMF, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire visant les Actions non présentées à l'Offre par les actionnaires minoritaires. Cette procédure sera réalisée au prix de l'Offre, soit 13,56 euros par Action, net de tous frais.

Il est précisé que :

- l'Offre porte sur la totalité des Actions existantes de la Société non-détenues directement ou indirectement par l'Initiateur, au prix de 13,56 euros par Action, soit 82.101 Actions et 93.031 droits de vote théorique, représentant 4,56 % du capital social et 2,81% des droits de vote.
- INglass détient, directement et indirectement via AURCA, à la date de la présente note, 1.719.702 actions ERMO représentant autant de droits de vote, soit 95,44% du capital et 97,19% des droits de vote théoriques¹.

Il est précisé que 1.719.702 actions ERMO ont été acquises le 6 juin 2014 par INglass, conformément à ce qui est exposé au paragraphe 2.1 de la note d'information en réponse de la Société, par acquisition hors marché.

Le projet de note d'information de l'Initiateur a été diffusé le 10 juin 2014 et est disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'INglass (www.inglass.it).

Le projet de note d'information en réponse d'ERMO a été diffusé le 11 juin 2014 et est disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'ERMO (www.ermo-group.com).

1. Informations requises au titre de l'article 231-28 du règlement Général de l'AMF

Le document autres informations relatif aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'ERMO, au sens de l'article 231-28 du règlement Général de l'AMF, incorpore par référence le rapport financier annuel d'ERMO incluant les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, diffusé le 30 avril 2014 (ci-après le « **Rapport Financier Annuel 2013** »).

Le rapport de gestion décrivant l'activité de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 figure pages 52 à 60 du Rapport Financier Annuel 2013.

Le présent document intègre par référence le Rapport Financier Annuel 2013.

Ces documents sont disponibles en version électronique sur les sites Internet d'ERMO (www.ermo-group.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Ils peuvent également être obtenus

¹ Sur la base d'un capital composé de 1.801.803 actions représentant 3.312.803 droits de vote.

sans frais auprès d'ERMO à l'adresse suivante : Zone artisanale BP 30163 Marcillé-La-Ville-53102 MAYENNE CEDEX, France.

Ces documents sont complétés par les informations suivantes relatives aux événements significatifs postérieurs à la diffusion du Rapport Financier Annuel 2013, qui figurent sur le site Internet de la Société (www.ermo-group.com) et dans les communiqués de presse publiés et mis en ligne par ERMO, référencés ci-après dans le présent document.

1.1 Renseignements concernant ERMO

1.1.1 Forme juridique

ERMO est une Société Anonyme immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Laval sous le numéro 316 514 553.

1.1.2 Siège social

Le siège social de la Société est situé Zone artisanale - 53440 Marcillé-la-Ville, France.

1.1.3 Objet social

La Société a pour objet, en tous pays :

- La conception, l'étude, la fabrication et la commercialisation de moules et outillages ;
- La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements se rapportant à cette activité ;
- La participation de la Société dans toutes entreprises ou sociétés pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et à tous objets similaire ou connexes, et par tous moyens ;
- Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, même indirectement, à l'objet social.

1.1.4 Durée

La Société expirera le 05 août 2078, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

1.1.5 Droits de vote

Conformément à l'article 14 des statuts, les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites au nom d'un même titulaire, dans les comptes de la Société depuis deux ans au moins, bénéficient, dans les Assemblées, d'un droit de vote double.

1.1.6 Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

1.2 Informations relatives au capital social

1.2.1 Capital social

Au jour de l'établissement du présent document, le capital social de la Société est fixé à 2.860.004,76 euros. Il est divisé en 1.801.803 actions ordinaires, entièrement libérées.

Les actions ERMO sont admises aux négociations sur le compartiment C du marché réglementé d'Euronext à Paris sous le code ISIN FR0000063950.

1.2.2 Répartition du capital et des droits de vote de la Société

A la date du présent document et à la connaissance de la Société, le capital social et les droits de vote d'ERMO sont répartis comme suit :

Actionnaires	Nombre d'Actions	% du capital social	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques
Aurca ²	1.500.070	83,25%	3.000.140	90,56%
INglass SpA ³	219.632	12,19%	219.632	6,63%
Sous-total INglass	1.719.702	95,44%	3.219.772	97,19%
Autres / Public	82.101	4,56 %	93.031	2,81%
Total	1.801.803	100%	3.312.803	100%

A la date du présent document et à la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 4% du capital de la Société ou des droits de vote.

1.2.3 Capital autorisé non émis

La délégation de compétence susceptible d'entraîner une augmentation de capital en cours de validité dont dispose, à ce jour, le Conseil d'administration a été consentie par l'Assemblée Générale des actionnaires du 14 juin 2013. Elle est rappelée ci-dessous :

- délégation de compétence afin d'augmenter le capital social par émission de toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, étant rappelé que cette délégation a été donnée dans la limite d'un montant nominal global de 2.000.000 d'euros et pour une durée de vingt-six mois qui expirera le 13 août 2015. Sont toutefois exclues de la présente délégation l'émission d'actions de préférence et de certificats d'investissement.

Cette délégation n'a pas été utilisée au jour de l'établissement du présent document.

En matière de programme de rachat d'Actions, le Conseil d'administration ne dispose pas d'autorisation à l'effet de faire racheter par la Société ses propres Actions dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du code de commerce. En conséquence, le Conseil

² Désormais contrôlée par INglass elle-même contrôlée par la société de droit italien Deimos Srl

³ Contrôlée par la société de droit italien Deimos Srl (contrôlée par M. Maurizio Bazzo)

d'administration ne dispose pas d'autorisation de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'Actions et ne détient, à ce jour, aucune action propre.

1.2.4 Capital potentiel

Il n'existe pas de capital potentiel.

1.3 Direction et contrôle de la Société

Préalablement à la prise de contrôle par INglass, le 6 juin 2014, la composition du Conseil d'administration d'ERMO était la suivante :

Membres du Conseil d'Administration	Mandat
Monsieur Jean-Yves PICHEREAU	Président Directeur Général
Monsieur Alain LAUNAY	Administrateur
Monsieur Bertrand HUGAIN	Administrateur
Monsieur Ruben VIDOTTO ⁴	Administrateur
Monsieur Thierry HANIN ⁵	Administrateur

Le Conseil d'administration d'ERMO, qui s'est réuni le 6 juin 2014, a notamment :

- pris acte de la démission de Messieurs Jean-Yves PICHEREAU et Bertrand HUGAIN de leur mandat d'administrateur ;
- coopté Messieurs Maurizio BAZZO et Tiziano BOSCARIOL, en remplacement de Messieurs Jean-Yves PICHEREAU et Bertrand HUGAIN, en qualité d'administrateur pour la durée du mandat de leur prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2017 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé ;
- nommé Monsieur Maurizio BAZZO en qualité de Président Directeur Général d'ERMO.

Au jour de l'établissement du présent document, la Société est administrée par un Conseil d'administration composé de cinq membres :

⁴ Monsieur Ruben VIDOTTO a été coopté en qualité d'administrateur par le Conseil d'administration d'ERMO du 22 mai 2014 en remplacement de Madame Carine PAVARD, en raison de sa démission.

⁵ Monsieur Thierry HANIN a été coopté en qualité d'administrateur par le Conseil d'administration d'ERMO du 22 mai 2014 en remplacement de Monsieur Alain PICHEREAU, en raison de sa démission.

Membres du Conseil d'Administration⁶	Mandat
Monsieur Maurizio BAZZO	Président Directeur Général
Monsieur Alain LAUNAY	Administrateur
Monsieur Tiziano BOSCARIOL	Administrateur
Monsieur Ruben VIDOTTO	Administrateur
Monsieur Thierry HANIN	Administrateur

1.4 Commissaires aux comptes

Commissaires aux Comptes titulaires :

Cabinet STREGO

4 rue de Landemaure

BP 70948

49009 Angers

représenté par Monsieur Jean-Pierre MALLECOT

Nommé le 24 juin 2009 pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2015 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

SOGEC AUDIT SARL

70 rue du Marais

72000 Le Mans

représenté par Monsieur Patrick FROGER

Nommé le 24 juin 2011 pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2017 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Commissaires aux Comptes suppléants :

Monsieur Gilles LEPROUST,

110 rue de BEAUGE

72000 Le Mans

Nommé le 24 juin 2009 pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2015 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Monsieur Bruno LEGUERINAIS

13-15 rue des Capucins

61000 Alençon

⁶ Il est précisé que l'ensemble des administrateurs, à l'exception de Monsieur Launay, représente la société INglass SpA.

Nommé le 24 juin 2011 pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2017 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

1.5 Procédure judiciaire ou arbitrage

Il n'existe pas à la connaissance de la Société, de procédure judiciaire ou d'arbitrage qui serait susceptible d'affecter significativement et avec une probabilité sérieuse ses résultats, sa situation financière, son patrimoine ou son activité.

1.6 Communiqués financiers publiés depuis la diffusion du Rapport Financier Annuel 2013

1.6.1 Communiqué en date du 6 mai 2014 relatif à l'annonce de la signature d'un contrat de cession d'actions

INGlass SpA et ERMO ANNONCENT LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION D'ACTIONS

Marcillé la Ville, (France), S. Polo di Piave (Italie) le 5 mai 2014

INGlass SpA, société de droit italien, a signé un contrat d'acquisition d'actions en vue de détenir d'une part la totalité des actions de la société AURCA, société de droit français contrôlée par M J. Y Pichereau dont le seul actif significatif est constitué de 1.500.070 actions d'ERMO (Études Réalisations Moules et Outillages), correspondant à environ 83,25 % du capital de cette dernière, société de droit français dont les titres sont admis aux négociations du compartiment C d'Euronext Paris et, d'autre part, une quotité de 11,70 % des actions ERMO auprès de la société ICM, et de Messieurs J Pinto et A Launay

Des conditions suspensives à la réalisation définitive de ce contrat (principalement l'obtention d'un financement par INglass) devraient être levées avant le 15 juin 2014 et la réalisation de l'opération devrait intervenir au plus tard le 30 juin 2014.

Le prix d'acquisition des actions ERMO a été fixé à 13,56 euros, faisant apparaître une prime de 32 % par rapport au cours de clôture du 29 avril 2014 (10,27 euros) date à laquelle la cotation de l'action a été suspendue. Le prix des actions AURCA sera déterminé sur la base de ce même prix de l'action ERMO.

En conséquence, en application des dispositions de l'article 234-2 et conformément à celles de l'article 233-1 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), INglass Spa déposera, en cas de levée des conditions suspensives susvisées, un projet d'offre publique d'achat simplifiée (OPAS) visant les actions ERMO non encore détenues par elle-même ou par AURCA. Au cas où, à l'issue de cette offre, les titres non présentés par les actionnaires minoritaires ne représenteraient pas plus de 5 % du capital ou des droits de vote, INglass Spa a l'intention de mettre en œuvre une procédure de retrait obligatoire.

Le prix par action proposé tant pour l'OPAS que pour le retrait obligatoire devrait être égal à celui retenu pour la transaction, savoir 13,56 euros, sous réserve de l'obtention d'une décision de conformité par l'AMF ainsi que des travaux de l'expert indépendant qui appréciera les conditions financières de l'OPAS et, le cas échéant, du retrait obligatoire. À cet égard, le Conseil d'Administration d'ERMO a nommé, le 5 mai 2014, le cabinet Sorgem Évaluation en qualité d'expert indépendant, conformément à l'article 261-1 I et II du règlement général de l'AMF."

La cotation de l'action ERMO reprendra le 6 mai 2014.

Avec l'acquisition d'ERMO, INglass va consolider son leadership dans la production de moules, blocs chauds et les services à valeurs ajoutés pour ses clients dans la réalisation de pièces plastiques injectées

INGlass va pouvoir diversifier sa production du secteur automobile vers les industries des cosmétiques, du packaging de la santé et des soins de la personne.

Déclaration de M M BAZZO président d'INGlass :

En temps que futur nouvel actionnaire d'ERMO nous espérons contribuer activement au développement de l'activité de cette société, ceci grâce à notre présence mondiale et la mise en œuvre de nos synergies

Déclaration de M JY Pichereau président d'ERMO :

Dans le souci d'assurer la pérennité et le développement du groupe ERMO, il est indispensable, aujourd'hui, d'être un acteur majeur dans le domaine du moule multi empreintes au niveau mondial.

La société INglass possède tous les atouts pour réaliser et réussir ce beau projet, tant par son savoir faire que par ses hommes

A Casahoursat, F de Simone, R Bonacina, A Cucciaioni (EY) et F Bailly, A Schaff (Lefevre Pelletier et Associates) agissant, respectivement en tant que conseil financier et juridique pour Inglass, T.Febvret (Clipper Corporate Finance), B Saudubray (Sofiges) et P D'hoir (Fidal) agissant respectivement, en tant conseil financier et juridique pour ERMO

À propos de INGlass

Contact Mme Chiara Montagner
Responsable communication
+ 39 0422 750111

À propos de ERMO

Contact: M J-Y Pichereau
Président
+ 33 2 43 00 71 22

1.6.2 Communiqué en date du 16 mai 2014 relatif au chiffre d'affaires du premier trimestre

ERMO

Société Anonyme au capital de 2 860 004,76 €
Siège social : Zone Artisanale – 53440 Marcellé la Ville
RCS Mayenne B 316 514 553
Exercice social : du 1/1 au 31/12 inclus

CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffre d'affaires société mère	2014 Milliers d'euros	2013 Milliers d'euros	2013 Milliers d'euros PRO FORMA (1)
Premier trimestre	5 988	3 766	5 390
TOTAL	5 988	3 766	5 390

Chiffre d'affaires Groupe consolidé	2014 IFRS Milliers d'euros	2013 IFRS Milliers d'euros
Premier trimestre	5 374	6 202
TOTAL	5 374	6 202

> FAITS MARQUANTS :

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 mars 2014 ressort à 5 374 K€ contre 6 202 K€ au 31 mars 2013, en recul de 13.35 %.

Les activités du groupe ERMO consistent à concevoir et à réaliser des moules de grande précision pour l'injection des matières plastiques. A son activité principale, s'ajoutent des prestations de services annexes (étude de pièces plastiques, entretien et réparation de moules, centre d'essais de moules). Ces activités sont exclusivement réalisées en Europe.

Par ailleurs, le 5 mai 2014, la société INglass SpA, société de droit italien, a signé un contrat d'acquisition d'actions en vue de détenir d'une part la totalité des actions de la société AURCA, société de droit français contrôlée par M Jean-Yves Pichereau dont le seul actif significatif est constitué de 1.500.070 actions d'ERMO (Etudes Réalisations Moules et Outillages), correspondant à environ 83.25% du capital de cette dernière, société de droit français dont les titres sont admis aux négociations du compartiment C d'Euronext Paris et, d'autre part, une quotité de 11.70% des actions ERMO auprès de la société ICM, et de Messieurs J. Pinto et A. Launay.

> PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2014 :

Au 15 mai 2014, le carnet de commandes fermes et le chiffre d'affaires réalisé au niveau de l'ensemble des sociétés du groupe atteignent 15.4 millions d'euros pour l'année 2014, contre 20.1 millions d'euros pour 2013 à la même date.

Le Groupe ERMO poursuit en 2014 ses efforts en matière de recherche et développement permettant ainsi de présenter des solutions process/moules innovantes auprès des donneurs d'ordre de premier rang à fort potentiel dans les secteurs suivants : médical, cosmétique-soin du corps, emballage alimentaire et bouchonnage.

(1) Le chiffre d'affaires de la société mère intègre les chiffres d'affaires réalisés par les filiales SARL TECHMO 61 et SAS MOULINDUSTRIE suite à la fusion de ces sociétés par la SA ERMO au 30 septembre 2013, avec effet rétroactif comptable au 1^{er} janvier 2013.

A titre comparatif, le chiffre d'affaires pro forma 2013 de la société mère est présenté en y incluant les chiffres d'affaires réalisés par la SA ERMO, la SAS MOULINDUSTRIE et la SARL TECHMO 61 sous déduction des opérations réciproques entre ces entités.

1.6.3 Communiqué en date du 6 juin 2014 relatif à l'acquisition par INglass SpA de 1.719.702 actions ERMO



*Communiqué de presse
Paris, le 6 juin 2014*

INglass SpA DÉTIENT 95,44 % DES ACTIONS D'ERMO

INglass SpA (« INglass »), société de droit italien, et ERMO (la « Société » ou « ERMO »), société de droit français dont les titres sont admis aux négociations du compartiment C d'Euronext Paris, annoncent la finalisation de l'acquisition par INglass de 1.719.702 actions ERMO représentant 95,44 % du capital d'ERMO et 97,20% des droits de vote théoriques de la Société.

Dans le cadre des transactions hors marché conclues ce jour :

- Monsieur Jean-Yves PICHEREAU a cédé, à INglass, 100% des actions de la société AURCA, société par actions simplifiée au capital de 6.494.833 euros, dont le siège social est situé 1, rue Eric TABARLY, 53100 Mayenne, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Laval sous le numéro 538 297 250 celle-ci ayant pour seule et unique participation 1.500.070 actions de la Société ;
- Messieurs Jean-Yves PICHEREAU, Jacques PINTO et Alain LAUNAY ont cédé respectivement 8, 19.610 et 23.879 actions de la Société à INglass ; et
- Les sociétés ICM et JP MecaTech ont cédé respectivement 157.471 et 18.664 actions de la Société à INglass.

Il est précisé que les actions ERMO visées ci-dessus ont été acquises, comme annoncé dans le communiqué publié le 5 mai 2014, au prix de 13,56 euros. Les actions AURCA ont été acquises sur la base de ce même prix de l'action ERMO.

Conformément aux dispositions des articles 234-2 et 233-1 2° du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), INglass déposera dans les prochains jours un projet d'offre publique d'achat simplifiée (l'« OPAS ») sur les actions ERMO non encore détenues par elle-même.

En application de l'article L. 433-4 III du code monétaire et financier et des articles 237-14 à 237-19 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les actionnaires minoritaires de la Société ne représentant pas plus de 5% du capital ou des droits de vote d'ERMO, INglass entend mettre en œuvre une procédure de retrait obligatoire à l'issue de l'OPAS. Le prix proposé tant pour l'OPAS que pour le retrait obligatoire devrait être égal au prix payé par INglass aux termes de la transaction présentée, soit 13,56 euros par action ERMO, sous réserve



de l'obtention d'une décision de conformité par l'AMF ainsi que des travaux de l'expert indépendant qui appréciera les conditions financières de l'OPAS et, le cas échéant, du retrait obligatoire.

A cet effet, le Conseil d'administration d'ERMO a nommé, le 5 mai 2014, le cabinet Sorgem Evaluation, représenté par Messieurs Maurice NUSSENBAUM et Teddy GUERNEAU en qualité d'expert indépendant, conformément aux dispositions des articles 261-1 I et II du règlement général de l'AMF.

Le Conseil d'administration d'ERMO réuni le 22 mai 2014 a décidé de coopter Messieurs Ruben VIDOTTO et Thierry HANIN, en qualité d'administrateurs, respectivement en remplacement de Madame Carine PAVARD et de Monsieur Alain PICHEREAU, démissionnaires, pour la durée restant à courir de leur mandat soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Par ailleurs, le Conseil d'administration d'ERMO, tenu ce jour, a constaté la démission de leurs fonctions d'administrateurs avec effet immédiat, de Monsieur Bertrand HUGAIN et de Monsieur Jean-Yves PICHEREAU par ailleurs démissionnaire de ses fonctions de Président Directeur Général. En conséquence, le Conseil d'administration d'ERMO a décidé de coopter Messieurs Boscarior TIZIANO et Maurizio BAZZO, en qualité d'administrateurs, respectivement en remplacement de Monsieur Bertrand HUGAIN et de Monsieur Jean-Yves PICHEREAU pour la durée restant à courir du mandat de leur prédécesseur soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Ce même Conseil a également décidé de nommer Monsieur Maurizio BAZZO en qualité de Président Directeur Général d'ERMO.

A ce jour, le Conseil d'administration de la société ERMO est composé de cinq membres, savoir :

- Monsieur Maurizio BAZZO, Président Directeur Général ;
- Monsieur Alain LAUNAY, administrateur ;
- Monsieur Boscarior TIZIANO, administrateur ;
- Monsieur Ruben VIDOTTO, administrateur et
- Monsieur Thierry HANIN, administrateur.

Avec l'acquisition d'ERMO, INglass va consolider son leadership dans la production de moules, blocs chauds et les services à valeurs ajoutés pour ses clients dans la réalisation de pièces plastiques injectées.

INglass va pouvoir diversifier sa production du secteur automobile vers les industries des cosmétiques, du packaging de la santé et des soins de la personne.

Clipper Corporate Finance (T. Febvret), **SOFIGES** (B.Saudubray) et **FIDAL** (P. D'hoir et A. Viros) ont conseillé ERMO.



EY (A Casahoursat, F de Simone, R Bonacina, A Cucciaioni), Lefèvre Pelletier et Associés F.Bailly, A.Schaff, L.Cavalier) et Oddo Corporate Finance (O.Guignon, R.Attard) ont conseillé INglass.

À propos de INGlass

Contact : Mme Chiara Montagne

Responsable communication

+ 39 0422 750111

À propos de ERMO

Contact : Mme Chiara Montagne

Responsable communication

+ 39 0422 750111

2. Evénements importants depuis la publication du Rapport Financier Annuel 2013

Se reporter à la section 1.6 ci-dessus.

3. Facteurs de risques

Les facteurs de risque relatifs à la Société sont décrits dans le Rapport Financier Annuel 2013. La Société n'a pas connaissance, à la date du présent document, d'autres risques opérationnels ou financiers significatifs concernant le groupe ERMO.

Toutefois, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que qu'il pourrait y avoir d'autres risques, totalement ou partiellement inconnus ou dont la survenance n'était pas envisagée à la date du présent document, de nature à avoir un effet défavorable significatif sur la Société, sa situation financière et/ou ses résultats.

4. Calendrier de communication financière à venir

Publicité sur le chiffre d'affaires du 2 nd trimestre	1 ^{er} août 2014
Publicité sur les comptes semestriels	29 septembre 2014

5. Attestation du responsable

« J'atteste que le présent document qui a été déposé auprès de l'AMF, le 25 juin 2014, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par l'instruction 2006-07 de l'AMF, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par INglass et visant les actions de la société ERMO. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Le 25 juin 2014

ERMO
Monsieur Maurizio BAZZO
Président Directeur Général